

Une histoire entremêlée Drave et dédrave au parc national de la Mauricie

Marc-André Valiquette

Number 143, Fall 2020

Nature/culture : ancrage, expériences, récits

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/94494ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Valiquette, M.-A. (2020). Une histoire entremêlée : drave et dédrave au parc national de la Mauricie. *Cap-aux-Diamants*, (143), 27–31.



Vestiges du barrage de drave de 1870 au lac Houle. (Source : Parcs Canada).

UNE HISTOIRE ENTREMÊLÉE : DRAVE ET DÉDRAVE AU PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

par Marc-André Valiquette

La création du parc national de la Mauricie (PNLM) en 1970 avait pour but de protéger un échantillon représentatif des écosystèmes des Laurentides méridionales :

la forêt laurentienne et ses peuplements mixtes dominés par les érables à sucre et les immenses pins blancs; plus de 150 lacs qui constituent le royaume de l'omble de fontaine; ainsi qu'une diversité importante de milieux humides, refuge d'une des plus importantes populations de tortue des bois au Canada.

Les premières décennies d'existence du parc furent marquées par d'importants travaux d'inventaire et de caractérisation visant à documenter les ressources présentes sur le territoire : la biodiversité et la géographie physique, mais également l'occupation du territoire par les Premières Nations ainsi que le legs anthropique relié



Décharge du lac Reid avant les travaux de restauration écologique. Présence de vestiges d'un barrage de drave et accumulation de bois tombé après l'enneigement des rives. (Source : Parcs Canada).

à l'exploitation récente du territoire. Si, à l'époque, les écologistes et les techniciens en conservation des ressources se réjouissent d'y découvrir la présence du loup, de l'omble chevalier et d'autres espèces rares ou en péril, ils durent néanmoins faire quelques constats difficiles.

Au début de la décennie 2000, environ 30 ans après la création du parc, une évidence s'imposa : les écosystèmes aquatiques du territoire étaient fortement dégradés, héritage de décennies d'exploitation forestière et de drave. Les vestiges des barrages érigés pour faciliter le transport du bois encombraient toujours les décharges d'une soixantaine de lacs, modifiant les niveaux d'eau, causant des problèmes d'érosion et altérant les communautés végétales riveraines. À cette situation s'ajoutait un autre souvenir du passé forestier du territoire : des milliers de billes et billots de bois jonchaient les rives et le fond des lacs, retenant les sédiments fins et la matière organique et modifiant les habitats aquatiques.

Le territoire du PNLM n'était donc pas l'échantillon intègre et représentatif des Laurentides méridionales qu'on aurait souhaité du point de vue de l'écologie. Ces modifications anthropiques des écosystèmes se révélèrent également durables : les vestiges des barrages de drave comprenaient parfois plusieurs dizaines, voire des centaines de tonnes de roches, tandis que les billes de bois immergées étaient toujours intactes un demi-siècle après la fin de la drave sur le territoire. La résilience des écosystèmes aquatiques n'était pas suffisante devant un tel niveau de perturbations anthropiques. Des travaux de restauration

écologique visant à rétablir les processus naturels furent donc envisagés. Le concept de « dédrave » apparut : si les ouvriers forestiers de jadis s'étaient échinés à modifier les réseaux hydriques et à faire descendre une à une les billes de bois de lacs en ruisseaux jusqu'à la rivière Saint-Maurice, l'inverse était également possible : démanteler ces barrages et retirer de main d'homme les billots perdus au fil du temps, afin d'initier le processus de restauration de ces écosystèmes.

Cependant, avant d'entreprendre ces travaux, plusieurs questions devaient être abordées, afin de mieux comprendre l'état original des lacs ainsi que le niveau de perturbation subi : depuis quand les écosystèmes aquatiques étaient-ils modifiés par l'homme via la drave et les aménagements inhérents? De quelle ampleur avaient été ces modifications sur chacun des lacs et des cours d'eau? Au-delà des vestiges visibles des barrages et des niveaux d'eau alors constatés, quel avait été le niveau de rehaussement maximum de chacun des plans d'eau? La drave avait-elle été intensive, ou restreinte à quelques années pour chacun des lacs? Aux questionnements des écologistes se mêlèrent rapidement les interrogations des spécialistes des autres directions de Parcs Canada : les structures reliées à la drave avaient-elles varié dans l'espace ou dans le temps sur le territoire? Quelles espèces d'arbres avaient été exploitées au fil du temps et à quelles fins? Qui y avait effectué les coupes? Quelles facettes de l'histoire de l'exploitation forestière et de la drave devaient être conservées et mises en valeur? Parce qu'au-delà des perturbations des écosystèmes, ces activités et aménagements représentaient une partie non négligeable de l'aventure humaine sur le territoire. Entre restauration écologique et préservation des ressources culturelles, l'équilibre pouvait parfois sembler difficile à maintenir.

Le démantèlement des vestiges des premiers barrages de drave, après leur description et leur relevé par les archéologues de Parcs Canada, apporta toutefois un nouvel éclairage. La datation à l'aide de la dendrochronologie de pièces de bois structurales tirées des barrages permit de déterminer l'époque de leur construction. Cette méthode de datation permet de déterminer précisément l'année de formation du dernier cerne d'un arbre, et donc son année d'abattage, même si celui-ci est tombé sous le godendart ou les coups de hache des bûcherons il y a plusieurs

décennies. En plus des barrages, des billes de bois échouées ou coulées furent également soumises à cet examen, relatant les vagues successives d'exploitation sur le territoire. L'histoire forestière du territoire se précisait au fur et à mesure que les informations étaient récoltées sur les écosystèmes aquatiques. L'histoire naturelle du territoire s'entremêle finement à l'histoire humaine, si bien qu'après dix-sept ans de travaux de restauration écologique, ce projet se dresse au carrefour de l'écologie, de l'archéologie et de l'histoire.

Avant de faire parler les barrages de drave et les billes de bois via la dendrochronologie, les archives s'étaient montrées peu bavardes à propos de l'exploitation forestière ayant eu lieu antérieurement au XX^e siècle dans cette portion du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Les rares informations sur les premiers exploitants forestiers à œuvrer sur le territoire du PNLM étaient essentiellement tirées de récits anecdotiques, de carnets d'arpentage et de cartes : en 1841, se trouvait un chantier de coupe de pins au nord de la rivière la Pêche, ainsi qu'une jetée de billots au sud du ruisseau du Fou, le long de la rivière Saint-Maurice, tel que le rapporta l'arpenteur Hilarion Legendre. Ces premières indications d'exploitation laissaient penser qu'à cette époque, la coupe se déroulait encore essentiellement aux abords de la rivière Saint-Maurice, et que la drave des petits tributaires n'était pas amorcée.

L'année 1852 revêt une importance historique particulière pour la rivière Saint-Maurice et le territoire du PNLM : le gouvernement du Canada-Uni finance alors la construction d'estacades et de glissoires à bois permettant d'enjamber les chutes des Piles, de la Grand-Mère, de Shawinigan, des Grès et de la Gabelle. Auparavant, la Saint-Maurice à l'état naturel était très peu propice à la drave : son cours inférieur étant coupé de trop de chutes, le flottage s'y avérait difficile, les billots courant un grand risque de se briser. Dans l'esprit de plusieurs, ces aménagements marquèrent le début de l'exploitation forestière et de la drave à grande échelle.

C'est donc sans surprise à cette époque que remonte la première mention de la présence de barrages sur le territoire du PNLM. Une carte produite en 1857, le « Plan d'une partie de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine », pour laquelle l'arpentage eut lieu au cours des années 1855 et 1856, indique la présence de « chausse » à l'exutoire du

1^{er} lac à la Pêche (lac à la Pêche, de nos jours) et du 2^e lac à la Pêche (lac Isaïe), dont l'effluent, la rivière la Pêche (la Pêche), se déverse directement dans la Saint-Maurice. Le début de l'exploitation forestière à une échelle industrielle sur le territoire du PNLM correspond-il à cette période d'effervescence le long de la rivière Saint-Maurice, à partir de 1852? Et vers l'intérieur du territoire du parc dès 1855, comme semble l'indiquer la carte?



Retrait manuel des billots coulés au lac Reid. (Source : Parcs Canada).

La datation des vestiges de barrages et de billes échouées révèle des débuts d'exploitation forestière plutôt différents de ceux indiqués par les carnets d'arpentage et les cartes, avec des répercussions importantes sur notre compréhension des écosystèmes du parc. Au lac Isaïe, où une « chausse » se trouvait à l'exutoire en 1855 ou 1856, les cernes annuels des grandes billes de pin blanc révélèrent un début d'exploitation forestière dès le début de la décennie 1820. Au lac Benoît, situé à environ quatre kilomètres à vol d'oiseau de la rivière Saint-Maurice, les échantillons d'autres imposantes billes de pin blanc révélèrent un épisode d'abattage encore plus ancien, dès le milieu de la décennie 1800. Les activités forestières sur le territoire du PNLM remontent donc, pour au moins un secteur, au tout début du XIX^e siècle. Des exploitants étaient par conséquent actifs le long de la rivière, et même quelques kilomètres vers l'intérieur des terres, bien avant la mise en place des estacades et des glissoires à bois sur le cours inférieur de la rivière Saint-Maurice, et bien avant l'octroi des premiers droits de coupe à Edward Grieve en 1839.

À quoi pouvait bien servir ce bois? Une utilisation in situ n'était pas envisageable. Comme nous le révèle l'arpenteur Joseph Bouchette dans les écrits



Décharge du lac Reid deux ans après les travaux de restauration écologique. (Source : Parcs Canada).

relatifs à son expédition de 1828, il n'y avait alors en aval le long de la Saint-Maurice « que des habitations aux Forges du St-Mauricie et à Trois-Rivières ». Ce bois devait donc être destiné à être acheminé vers l'une de ces deux destinations, voire vers Québec, alors l'un des principaux ports pour l'exportation de bois vers l'Angleterre. À cette époque, le bois de pin était principalement équarri en forêt, puis transporté par voie d'eau avant d'être exporté. Ces billes, assurément abattues et tronçonnées de main d'homme, avaient-elles été perdues avant d'être équarries? Ou s'agissait-il de bois voué à être scié pour des constructions en aval? Nul ne le sait pour l'instant, mais ces toutes premières vagues de coupe forestière, lors desquelles les essences de pin furent principalement recherchées, ne sont pas associées à des aménagements pour faciliter le transport du bois.

Il aura fallu dater des billes de bois extraites des vestiges des barrages, avant ou pendant leur démantèlement, pour mieux comprendre le début des aménagements visant à réguler les niveaux

d'eau et l'écoulement pour le transport du bois. Les datations ont révélé la construction initiale de barrages de drave entre les décennies 1850 et 1890 dans l'ensemble des secteurs du PNLM. Ces barrages témoignent donc d'une exploitation structurée et d'un niveau d'aménagement du territoire très important pour la drave, et ce, dès la décennie 1850. Certaines pièces provenant de barrages de cette période se sont cependant vu attribuer des années d'abattage plus récentes, jusque dans la décennie 1930. Cette différence de datation entre des pièces d'un même barrage témoigne d'une réutilisation des structures en place lors de vagues de coupe successives. Par exemple, au lac Houle, dans le nord-ouest du PNLM, les archéologues ont déterminé l'existence de deux barrages superposés : un datant de 1870 assemblé à l'aide de chevilles de bois, et un plus récent de 1930 assemblé à l'aide de gros clous en fer.

La datation de pièces de barrages révéla également une surprise de taille. Du côté ouest du parc, le lac le plus emblématique du PNLM, le Wapizagonke,

est toujours rehaussé artificiellement par une digue contemporaine. À environ un mètre sous la surface actuelle de l'eau reposent les vestiges d'un barrage uniquement assemblé à l'aide de chevilles de bois et d'une superficie sans égale sur le territoire du PNLM : près de 60 mètres de largeur et plus de 20 mètres de longueur. Datant de 1827! Un ouvrage d'une telle ampleur, à une époque où aucun chemin ne s'aventurait au nord des Forges du Saint-Maurice, témoigne sans doute d'une exploitation forestière hâtive d'une grande ampleur dans ce secteur du PNLM. La géographie locale apporte des pistes d'explication à ce propos : la décharge du lac Wapizagonke, la rivière Shawinigan, se jette dans la Saint-Maurice au pied des chutes Shawinigan. En arrivant au pied d'un obstacle aussi imposant pour la drave, les premiers exploitants ont dû être tentés par la petite rivière à ses pieds. Si le territoire forestier était moins important en amont de la rivière Shawinigan, le bois risquait beaucoup moins d'être brisé lors de son transport.

De manière quelque peu ironique, il aura fallu le démantèlement de vestiges pour mieux comprendre l'histoire humaine qui se cachait derrière. La datation de pièces de bois des barrages et de billots perdus a permis de dresser au portrait beaucoup plus juste de l'exploitation forestière sur le territoire du PNLM au XIX^e siècle. Aux pins exclusivement recherchés des décennies 1800 à 1850 succéda le bois de sciage : épinettes, pruches et pins, de 1850 à 1890, puis vint l'époque du bois à pâte : sapins et épinettes, de 1890 à la création du parc national. Certains lacs ont vu se succéder les vagues d'exploitation et témoignent d'un niveau d'aménagement très élevé et de perturbations importantes. Ils témoignent également de l'importance de l'industrie forestière dans la région dès le début du XIX^e siècle.

Et si, au début des travaux de restauration écologique, l'objectif était de faire disparaître complètement les barrages de drave du paysage, les « dédraveurs » laissent maintenant délibérément en place des portions de ces vestiges. À un siècle ou deux d'intervalle, ils savent reconnaître le savoir-faire et l'audace de leurs aïeux, et un visiteur averti pourra encore retrouver des indices de l'ampleur de leur travail.

Après dix-sept ans de travaux, le bilan est nettement positif. À ce jour, les vestiges de vingt barrages de drave ont été démantelés, plus de

110 000 billes et billots de bois ont été retirés des eaux et des rives, une végétation riveraine indigène s'est réimplantée le long des berges exoncées, et la faune a retrouvé ses habitats naturels. L'exploitation forestière et l'aménagement de barrages de drave sur le territoire du parc se sont révélés plus anciens de plusieurs décennies qu'on le pensait antérieurement. Finalement, trois sites d'occupation autochtones furent fortuitement découverts après l'exondation de lacs, dans des secteurs du parc où aucun autre site archéologique d'origine autochtone n'avait encore été répertorié. L'aventure humaine sur le territoire ne nous a pas encore livré tous ses secrets, et la vingtaine de vestiges de barrages de drave qui pourraient encore être démantelés laisse présager d'autres belles découvertes.

Marc-André Valiquette est biologiste et technicien du milieu naturel. Il occupe le poste d'écologiste chef d'équipe pour l'unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec chez Parcs Canada.

Pour en savoir plus :

Le terme « billot » désigne le bois flotté d'une longueur de 1,20 mètre, également appelé « pitoune ». Le terme « bille » désigne le bois flotté d'une longueur supérieure.

Le terme « chausse », ou « chaussée », désigne un ouvrage visant à rehausser le niveau de l'eau afin de faciliter le transport du bois. Il peut être considéré comme synonyme d'« écluse » ou de « barrage » pour cet usage.

Joseph-Pierre Bureau. « Plan d'une partie de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine. Plan d'arpentage basé sur des relevés d'arpentage réalisés en 1855 et 1856. Échelle de 20 arpents au pouce », 1857.

Neil Marchand. *Croissance radiale de la pruche (Tsuga canadensis) et du pin blanc (Pinus strobus) dans la forêt tempérée du Québec en relation avec les perturbations forestières et le climat*, thèse de doctorat (géographie), Université Laval, 2013, 178 p.